

Désignation de l'entreprise	R2M INDUSTRIE			Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise	4 Rue DE BEAUSEJOUR 49230 SEVREMOINE						
SIRET	5 0 4 0 3 6 4 3 5 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le 2024-06-30			
				Brut 1	Amortissements, provisions 2		
				Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 294	AG	36 808	12 485
		Fonds commercial (1)	AH	4 016	AI		4 016
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	13 400	AO		13 400
		Constructions	AP	263 161	AQ	42 833	220 328
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 972	AS	12 462	2 510
		Autres immobilisations corporelles	AT	146 566	AU	77 381	69 185
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	120	BI		120
TOTAL (II)			BJ	491 529	BK	169 484	322 045
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	68 062	BU		68 062
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	188 567	BY	1 855	186 712
		Autres créances (3)	BZ	17 505	CA		17 505
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	342 422	CG		342 422	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	550	CI		550	
	TOTAL (III)	CJ	617 106	CK	1 855	615 250	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 108 635	1A	171 340	937 295
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR	2 227
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE				Néant ☐ *		
							Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :25.000.)					DA	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	260 353
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	130 083	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	417 936	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
Avances conditionnées					DN			
TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	279 761	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	93 806	
	Dettes fiscales et sociales					DY	54 262	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	46 845	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	44 685	
TOTAL (IV)					EC	519 359		
Écart de conversion passif *					ED			
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	937 295		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital					1B		
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C		
		- Écart de réévaluation libre				1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)				1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	291 453	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE				Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	431 119	FB		FC	431 119		
	Production vendue	{	Biens *	FD	537 061	FE		FF	537 061
			Services *	FG	98 268	FH		FI	98 268
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 066 448	FK		FL	1 066 448		
	Production stockée *					FM	(37 500)		
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 520		
	Autres produits (1) (11)					FQ	21		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 030 489	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	291 429		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(5 374)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	139 976		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	131 941		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 144		
	Salaires et traitements *					FY	234 600		
	Charges sociales (10)					FZ	33 163		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA	30 680
				- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE	4 850		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	864 410	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	166 079	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	108	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	108		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 463	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	5 463		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 355)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	160 724		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	8 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 400
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 185
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	117
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	168
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 470
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	6 930
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	37 571
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 038 997
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	908 914
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN	130 083
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	725
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	4 815
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE						Néant ☐ *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
				Consécutives à la pratique d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	53 310	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG	13 400	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre (dont composants	L9		)	KJ	217 651	KK		KL	45 511
		Sur sol d'autrui (dont composants	M1		)	KM		KN		KO	
		Installations gales, agencements*, aménagements des constructions	dont composants	M2		)	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3		)	KS	16 533	KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	10 354	KW		KX		7 955
		Matériel de transport *			KY	89 612	KZ		LA		53 982
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	27 892	LC		LD		6 296
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH	14 394	LI		LJ			
	Avances et acomptes			LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	389 835	LO		LP		113 744
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
		Autres participations			8U	15	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	237	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	252	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	443 397	ØH		ØJ		113 744	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	53 310	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	13 400	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	263 161	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			IT		MJ	1 561	MK	14 972	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	7 051	MN	11 258	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	33 974	MQ	109 620	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	8 501	MT	25 688	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	14 394	NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG	65 480	NH	438 099	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX	15	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	117	2F	120	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	132	NK	120	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	65 612	ØL	491 529	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE					Néant ☒ *
Exercice N clos le		2024-06-30					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
			①	②			③
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE							
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE							-
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : Inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE						Néant ☐ *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	28 616	PF	8 193	PG		PH	36 808	
TOTAL I		RK	28 616	RM	8 193	RN		RO	36 808	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	33 510	PN	9 323	PO		PQ	42 833	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	12 900	QA	1 123	QB	1 561	QC	12 462	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	9 291	QE	825	QF	7 051	QG	3 065	
	Matériel de transport	QH	83 284	QI	8 326	QJ	33 974	QK	57 636	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 122	QM	3 058	QN	8 501	QO	16 680	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	161 107	QV	22 656	QW	51 086	QX	132 676	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	189 722	ØP	30 848	ØQ	51 086	ØR	169 484	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6				
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)				
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RELEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers * 3T			TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	2 651	6U		6V	795	6W	1 855	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	2 651	TY		TZ	795	UA	1 855	
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C	2 651	UB		UC	795	UD	1 855
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	795				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	120	UV		UW	120			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 227				2 227			
	Autres créances clients		UX	186 341		186 341					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* () Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO ()		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 869		5 869					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	9 316		9 316					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 321		2 321					
Charges constatées d'avance		VS	550		550						
TOTALUX		VT	206 742	VU	204 396	VV	2 347				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine VG									
		à plus d'1 an à l'origine VH	279 761		51 855		127 028			100 878	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	93 806		93 806						
Personnel et comptes rattachés		8C	19 346		19 346						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 587		9 587						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 455		9 455						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 690		15 690						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	184		184						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	46 845		46 845						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	44 685		44 685						
TOTALUX		VY	519 359	VZ	291 453		127 028			100 878	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	92 308	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	48 145							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE										Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		KA		KA		0		Nombre d'opérations sur l'exercice		KA tot		0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		KA bis		0								0	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)		KS		KS								0	
Déficits reportables (différence KA + KA bis-KS)		KS		KS								0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)		YJ		YJ								0	
Total des déficits restant à reporter (somme KS + YJ)		YK		YK								0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES													
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT		ZT								11 009	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT													
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotation de l'exercice				Reprises sur l'exercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 2 du CGI (1)		ZV		ZV		0		ZW				0	
Provisions pour risques et charges (1)													

Provisions pour dépréciation		TOTALUX		8X		0		8Y		0		0	
Charges à payer		TOTALUX		9D		0		9E		0		0	

TOTALUX		8K		0		9L		0				0	
TOTALUX (YN = ZV à 8S) et (YO = ZW à 8T)		YN		YN		0		VO		0		0	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU									
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)													
Montant de la réintégration ou de la déduction		L1		0		0		Montant net à la fin de l'exercice		0		0	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise	R2M INDUSTRIE	Néant ☐ *
-----------------------------	---------------	----------------------------------

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1	CLIMATISATION	4 998		4 998		
	2009-07-24					
2	REMORQUE	723		723		
	2010-08-18					
3	COPIEUR SAMSUNG	949		949		
	2010-09-21					
4	KIT RAY MASSIK AVEC TABLETTES	930		930		
	2012-09-10					
5	DROITS D'ENTREE CM-CIC EPARGNE SALARIALE	117		(0)		117
	2014-01-23					
6	ORDINATEUR MONITEUR ET ACCE	1 096		1 096		
	2014-07-01					
7	PEUGEOT 508 DN-747-SQ	33 974		33 974		
	2015-02-02					
8	PARTS SOCIALES CREDIT MUTUEL	15				15
	2015-03-12					
9	LANIERES ET ACCESSOIRES	1 123		1 123		
	2015-07-01					
10	ORDINATEUR PÔRTABLE PANASONIC ETACCESSOIRES	2 183		2 183		
	2016-08-24					
11	OUTIL PLIE-BFX +TORDOIRE	838		838		
	2016-09-29					
12	ORDINATEUR PORTABLE TERRA + IMPRIMANTE	1 377		1 377		
	2018-12-07					
13	SERVEUR + NAS +POSTE RDP	2 896		2 896		
	2019-06-28					
14	HONO MAITRE OEUVRE BUREAU	1 400		1 400		
	2023-06-27					
15	ACOMPTE AMENAGEMENT BUREAU	12 994		12 994		
	2023-06-30					

B -PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plusvalue ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1):	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
7	8	9	10			11	
IMMOBILISATIONS							
1							
2							
3							
4							
5		(117)	(117)				
6							
7	8 400	8 400	8 400				

8		(15)	(15)				
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme...					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)□		8 268				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

AFFECTATION DES PLUS-VALUES DE FUSION AU COURT TERME ET DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	☒ Néant
-----------------------------	--	---------------	--	------------------------------------	----	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJÉTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans	0		0	0
	Sur une durée différente (art. 39 quater CGI)	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
		N-8	0	0	0	0
		N-9	0	0	0	0
		TOTAL 2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente du CGI (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE		Néant ☒					
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ ❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR							
		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶							
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		R2M INDUSTRIE		Néant ☐	
Exercice ouvert le		2023-07-01		et clos le 2024-06-30	
				Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	3
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 066 448
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 066 448
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	21
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	5 374
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	725
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	6 120
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	476 118
Variation négative des stocks				OQ	37 500
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	87 028
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	4 850
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	605 696
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	466 872
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.				SA	466 872
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 066 448	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0
Période de référence	GY	01/07/2023	GZ	30/06/2024	
Date de cessation	HR				

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement ou moins 10 % du capital)

N° de dépôt

☐ Néant

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

17

Exercice clos le		2024-06-30		N° SIRET		50403643500015	
Dénomination de l'entreprise		R2M INDUSTRIE					
Adresse (voie)		4		Rue		DE BEAUSEJOUR	
Code postal		49230		Ville		SEVERMOINE	
NOMRES TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1		1		NOMRES TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	
NOMRES TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2		0		NOMRES TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	
						P4	
						0	

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL		Dénomination	P2IE		N° SIREN (si société établie en France)	983583253		% de détention	100,00		Nb de parts ou actions	160	
Adresse	N°	4		Voie	Rue		DE BEAUSEJOUR		Pays	FRANCE		Code postal	49230	
Commune		SEVERMOINE												

II -CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « Mme » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

Néant ☒

Exercice clos le	2024-06-30	N° SIRET	50403643500015
Dénomination de l'entreprise	R2M INDUSTRIE		
Adresse (voie)	Rue DE BEAUSEJOUR		
Code postal	49230	Ville	SEVREMOINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : ☐	P5	0	
---	----	---	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD